

## FINANCES

# Décision 2025-01 : M57 - virement de crédits de chapitre à chapitre - Reversement de la taxe de séjour

1 DOCUMENT - Publié le 08 janvier 2025

**DÉCISION**  
N° 2025-01  
Délibérée le : 07/01/2025  
Approuvée le : 08/01/2025  
Validé le : 07/01/2025

**FINANCES**  
M57: virement de crédits de chapitre à chapitre - Reversement de la taxe de séjour

Le Président:  

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3211-10;
- Après la délibération du Conseil communautaire en date du 16 février 2024 approuvant le Budget prévisionnel 2025 et autorisant le président à faire reconduire dit crédit du chapitre à chapitre, à l'exception des unités fiscales (dépenses de personnel, dans la limite de 10% du montant des dépenses fixées au budget des secteurs (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget).

Constatant qu'il y a lieu d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre pour honorer la taxe de séjour sur le théâtre (TTC) en fonctionnant sur une durée de 12 mois au chapitre 05.

**DÉCISION :**

**ARTICLE 1 : VIREMENT DE CRÉDITS**

Article 1er : Virement de M57 à M57.

Section de financement du chapitre 051 à verser le chapitre 051 à l'au montant de 40 000 €. Chaque élément du budget sera remis à la fin de l'exercice.

DEPT/CHAPITRE	POSITION	NATURE	SERVICE	MONTANT
051	051	051	051	40 000,-
051	051	051	051	40 000,-

**ARTICLE 2 : CARACTÈRE DISCIPLINÉ**

Une copie de la présente sera adressée à :  

- M. le Préfet de la Gironde;
- M. le Trésorier.

Cette décision sera diffusée dans sa publication dans l'annuaire préfectoral de la Gironde, ou sur le site internet de la communauté.

Cette décision, une fois adoptée, pourra être modifiée :

1. Par le vote du conseil général, dans les deux mois suivant son caractère définitif, par voie de résolution générale;
2. Par le vote de résolution communautaire dans les deux mois suivant son caractère définitif, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, Place du Vieux-

Ajaccio, le 08/01/2025  
Le Président  
Pascal BONNET



**DEC\_2025-01.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 88,6 KO)



**GRAND  
LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGL  
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

:

8h30-12h00  
et 13h30-17h00



**04 79 35 00 51**